



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RASSEMBLEMENT DEVANT LE SALON EXCELLENCE PRO POUR DÉNONCER LA RÉFORME DES LYCÉES PROFESSIONNELS

Face à l'opposition d'un front syndical unitaire qui s'est notamment manifestée par le départ de l'ensemble des organisations syndicales de la Commission Spécialisée des Lycées, le ministère, affolé, a multiplié les bilatérales dans le but de diviser cette intersyndicale et désamorcer la mobilisation d'aujourd'hui.

Ainsi, il y a eu des ajustements : au lieu de 203h initialement annoncées, les élèves de lycée professionnel ne perdront finalement que 170h de cours, ce qui équivaut à 6 semaines d'enseignement. Les secondes et premières seront moins impactées que prévu, contrairement aux classes de terminale.

Derrière ces ajustements, la philosophie de la réforme reste la même. Déconnecté du terrain, les ministères de l'Éducation et du Travail ne cessent de nous rabâcher le mythe de l'entreprise qui formerait mieux que le lycée professionnel.

En terminale, le calendrier ubuesque est confirmé, tout comme les parcours diversifiés - cours ou stage - après des épreuves de bac en mai : combien d'élèves choisiront la poursuite des cours fin mai début juin et l'accès à la culture au lieu d'une gratification en stage, d'autant plus que la majeure partie de nos élèves viennent de milieux non fortunés ?

Pour le personnel d'éducation, il faudra assurer en même temps les cours des classes restantes et des Terminales qui resteront à l'école, faire le suivi des élèves en stage, assurer les corrections et autres modalités du bacs, et tout cela en même temps : commençons par rétablir la semaine des 9 jours !

Nous pourrions aussi évoquer l'annualisation du temps de travail, l'autonomie grandissante des établissements, la perte importantes d'heures de cours en matières professionnels, etc.

Par ailleurs, beaucoup d'aspects de cette réforme sont renvoyés à des textes qui ne sont pas encore écrits : l'oral de chef-d'œuvre, l'allègement des programmes en Terminales puisque le bac avancera d'un mois, les modalités des épreuves, etc.

Le ministère demande de lui donner un blanc-seing !

Pour respecter la « commande présidentielle », cette réforme s'appliquera brutalement à l'ensemble des trois années à partir de septembre 2024 et dans la plus totale précipitation. Une fois de plus, le personnel, du rectorat aux lycées, devra travailler dans l'urgence : à chaque année sa réforme !

Nous remercions les personnels mobilisés ce jour et nous les invitons à rejoindre le rassemblement devant le rectorat de Dijon afin d'exprimer notre colère avec d'autres collègues de l'académie.

à Chalon sur Saône, le 12/12/2023